



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°50/2023**

Date convocation : 19/09/2023  
Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents : 09  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe - Véronique FONTENEAU – Véronique GALLI.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Thierry FERRAND.

**Procuration (s)** : – Agnès VRINAT à M. le maire Marc LARROQUE.

**Absents** : Florise PADER - Gérard CAFFORT – Patrick LOISEL - Paul MARTIN.

**Secrétaire de séance** : Norbert RIEUSSET.

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2023**

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 28 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID :030-213003064-20230925-502023-DE